

Préavis N° 03 - 2016 au Conseil communal

**Travaux de transformation de salles de classe des collèges
Arnold Reymond, des Alpes et de Mallieu**

Crédit demandé CHF 580'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des domaines, gérances et sports,
Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
- Direction de la jeunesse et des affaires sociales,
M. D. Margot, Conseiller municipal

Pully, le 3 février 2016

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Préambule	3
3. Organisation scolaire	4
3.1. Obligations des communes	5
4. Description des travaux à réaliser	5
4.1. Collège Arnold Reymond	5
4.1.1. Salle de sciences	5
4.1.2. Salle d'éducation nutritionnelle	6
4.2. Collège de Mallieu	6
5. Description détaillée des travaux	7
5.1. Collège Arnold Reymond et Collège des Alpes	7
5.2. Collège de Mallieu	11
6. Développement durable	11
6.1. Dimension économique	11
6.2. Dimension environnementale	11
6.3. Dimension sociale	12
7. Communication	12
8. Programme de législature	12
9. Conclusions	13

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine scolaire de

CHF 580'000.00

destiné à la transformation de salles de classe des collèges Arnold Reymond, des Alpes et de Mallieu.

2. Préambule

Depuis plusieurs années, l'école vaudoise subit de nombreuses mutations. Avec le passage à Etacom en 2004 notamment, nous avons assisté à une bascule de compétences des communes à l'Etat. Dans ce contexte, l'entier du domaine pédagogique, soit notamment le corps enseignant, le personnel des secrétariats des établissements scolaires, le contenu pédagogique, les programmes scolaires et la gestion de l'école dans son ensemble, a été transféré à l'Etat. Seules les infrastructures scolaires telles que les bâtiments scolaires, les équipements des classes, mobilier, matériel, infrastructures techniques, gestion opérationnelle et maintenance des bâtiments sont restées en mains communales.

Par ailleurs, des efforts importants ont été entrepris au niveau national afin de coordonner les systèmes scolaires cantonaux. Pour ce faire, un accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (ci-après HarmoS) a été signé par le Canton de Vaud le 3 octobre 2008. Cet accord fixe notamment le début de la scolarité obligatoire dès 4 ans révolus et la durée de l'école obligatoire à 11 ans. La scolarité comprend un degré primaire de 8 ans et un degré secondaire de 3 ans. L'entrée en vigueur complète de HarmoS a été effective en 2015.

De plus, suite à la votation populaire du 4 septembre 2011, la nouvelle Loi scolaire sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO) a été acceptée. En adéquation avec le concordat HarmoS, elle précise son mode de fonctionnement et plus particulièrement les objectifs, contenus pédagogiques ainsi que la structure interne du degré secondaire. Au niveau romand, un plan d'étude (PER) a été mis en place depuis la rentrée du mois d'août 2013.

Enfin, en septembre 2009, le peuple approuvait la modification de la Constitution vaudoise. L'art. 63a « Ecole à journée continue » impose depuis lors aux communes l'organisation d'un accueil parascolaire surveillé, sous forme d'école à journée continue durant toute la durée de la scolarité obligatoire. La révision en cours de la loi vaudoise sur

l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE) permettra notamment la mise en œuvre de cet article constitutionnel 63a. Ainsi, toutes les communes vaudoises devront mettre en œuvre un socle minimal de prestations pour assurer l'accueil parascolaire des élèves entre 4 et 15 ans.

3. Organisation scolaire

La Ville de Pully compte 2 établissements scolaires : un primaire et un secondaire. Au total 11 bâtiments scolaires, répartis sur l'ensemble de son territoire, soit :

Etablissement primaire :

- Collège principal ;
- Annexe Ouest ;
- Pierre d'Arvel ;
- Chamblandes ;
- Alpes ;
- Mallieu ;
- Chantemerle ;
- Fontanettaz.

Etablissement secondaire :

- Alpes ;
- Arnold Reymond.

Au terme de la réorganisation en cours de la région scolaire à la rentrée 2017 et de l'application entière des mesures de la LEO, les établissements primaire et secondaire de Lutry et de Centre Lavaux n'enverront plus une partie de leurs élèves secondaires à Pully.

L'ensemble des élèves du degré secondaire (9^{ème} à 11^{ème} année) sera alors scolarisé dans le seul bâtiment scolaire d'Arnold Reymond. En effet, la LEO prévoit que tous les élèves du degré secondaire doivent être enclassés sur un site unique afin de garantir la perméabilité entre les voies et pour certains cours à niveaux (changements possibles lors des semestres). Cela permettra également d'éviter que ces élèves doivent se déplacer durant les heures scolaires entre les différents collèges de la Ville de Pully pour aller suivre leurs cours sur un autre site.

Dans le cadre de ce processus de mise en œuvre de la LEO, deux salles spéciales de cours pour le secondaire doivent être déplacées :

- Une salle de sciences du collège des Alpes à celui d'Arnold Reymond ;
- Une salle d'éducation nutritionnelle (cuisine) du collège Jules Loth à celui d'Arnold Reymond.

Par ailleurs, l'ensemble des autres bâtiments scolaires sera dévolu aux élèves de l'établissement primaire.

3.1. Obligations des communes

Conformément à l'art. 27 de la LEO, les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissements, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobilier nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Elles assument la maintenance et l'exploitation des bâtiments ainsi que la fourniture des énergies et l'élimination des déchets.

De plus, selon l'art. 132 LEO, les communes prennent en charge, la construction, l'entretien, la maintenance et la rénovation des locaux, installations, espaces et équipements mis à la disposition des établissements. Elles financent également le mobilier et le matériel scolaire.

La répartition des coûts de fonctionnement au sein des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont est réglée dans le cadre de la convention « Entente intercommunale scolaire de Pully ».

4. Description des travaux à réaliser

4.1. Collège Arnold Reymond

Sa Direction, en collaboration avec la Ville de Pully, a ainsi décidé de réorganiser les cours et d'entreprendre des travaux afin d'y intégrer les classes manquantes.

4.1.1. Salle de sciences

Le collège Arnold Reymond ne dispose pas de suffisamment de salles de cours pour l'enseignement des sciences. Certaines classes d'élèves de 9^{ème} à 11^{ème} HarmoS se rendent au collège des Alpes, établissement dédié principalement à l'enseignement primaire, pour suivre cet enseignement.

Afin de répondre à l'obligation de regrouper l'enseignement par degré, la Municipalité souhaite entreprendre des travaux au Collège Arnold Reymond pour y intégrer une salle dédiée à l'enseignement des sciences.

Une salle du collège Arnold Reymond actuellement non-affectée, se trouvant déjà dans la zone du collège prévue pour les sciences et la physique, sera transformée en salle de sciences. Les travaux suivants sont nécessaires :

- Revêtement de sol ;
- Adaptation du point d'eau ;
- Installation d'un linéaire d'armoires murales de rangement ;
- Rafraîchissement des peintures.

Le mobilier et le matériel de la salle de sciences du collège des Alpes seront dès lors installés au collège Arnold Reymond car les classes de degré primaire ne suivent pas de cours de sciences dans une salle dédiée. La salle du collège des Alpes sera donc désaffectée.

Pour autant que le canton donne son autorisation quant à la faisabilité d'un tel projet, l'espace laissé vacant au collège des Alpes sera transformé en UAPE, en complément de l'UAPE existante déjà sur ce site.

4.1.2. Salle d'éducation nutritionnelle

La salle d'éducation nutritionnelle du collège Arnold Reymond ne permet plus d'accueillir l'ensemble des classes du degré secondaire de la Ville de Pully. Certains élèves se rendent donc à la classe d'éducation nutritionnelle du collège Jules Loth.

Afin d'utiliser le collège Jules Loth exclusivement pour l'accueil parascolaire, la salle d'éducation nutritionnelle du collège Arnold Reymond doit être agrandie. La Municipalité a décidé de transformer la pièce attenante à cette salle, utilisée aujourd'hui comme salle de théorie pour cet enseignement, afin d'y aménager 6 plans de travail comprenant 2 éviers, 4 plaques vitrocéramiques et un four, ainsi qu'un poste de cuisine pour l'enseignant.

La salle d'éducation nutritionnelle du collège Jules Loth sera transformée en Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), en complément de l'APEMS existant dans ce bâtiment. Cette rénovation n'est encore qu'au stade de projet et fera l'objet d'une étude et d'un préavis séparés lors de la rénovation du bâtiment.

4.2. Collège de Mallieu

Une ancienne salle de classe informatique du collège de Mallieu sera transformée en APEMS.

Les travaux de réaffectation sont de peu d'importance. Cependant, le changement d'affectation de la salle implique le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (ci-après AEAI). Il convient, entre autres, de construire des cloisonnements coupe-feu.

5. Description détaillée des travaux

5.1. Collège Arnold Reymond et Collège des Alpes

Basé sur des études techniques et des devis estimatifs établis par l'architecte en charge du projet, le coût des travaux des salles de sciences des collèges Arnold Reymond (ci-après REY_Sciences), des Alpes et de la salle d'éducation nutritionnelle du collège Arnold Reymond (ci-après REY_Cuisine) s'élève globalement à CHF 450'000.00 TTC.

L'estimation détaillée des travaux selon le Code des frais de construction (ci-après CFC) est la suivante, valeur au 18 décembre 2015, TVA au taux de 8% comprise :

CFC	Local	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
2		Bâtiment	381'110.00
		Bâtiment hors honoraires	295'500.00
21		Maçonnerie	1'700.00
	REY_Cuisine	Carottages (x7) de la dalle pour écoulements sanitaires	1'700.00
225		Revêtements coupe-feu	2'500.00
		Diverses fermetures anti-feu	2'500.00
23		Installations électriques	44'600.00
	Alpes	Travaux préparatoires	1'200.00
		Boîtes de sol	5'000.00
		Tableau interactif	1'200.00
		Tableau électrique	1'000.00
		Divers	600.00
	REY_Sciences	Travaux préparatoires	600.00
		Boîtes de sol	4'700.00
		Alimentations et commande	2'400.00
		Informatique boîte de sol	2'400.00
		Tableau interactif	1'200.00
		Tableau électrique d'étage	1'800.00
		Divers	1'200.00
	REY_Cuisine	Travaux préparatoires	600.00
		Eclairage et prises salles -101 et -102	1'200.00
		Plans de travail cuisson	6'200.00
		Ventilation	5'700.00
		Tableau interactif	1'200.00
		Tableau électrique d'étage	4'600.00
		Divers	1'800.00

244		Installations de ventilation		28'200.00
	REY_Cuisine	Modification de l'installation pour nouvelle utilisation de la salle comprenant : - batterie de chauffage - commande à distance - gaines et grilles de pulsion et d'aspiration (avec natte filtrante) - clapets coupe-feu - raccordement hydraulique de la batterie	28'200.00	
25		Installations sanitaires		31'200.00
	Alpes	Démontage et mise hors service de l'installation existante Dépose des appareils sanitaires et des accessoires pour remontage ultérieur	5'200.00	
	REY_Sciences	Mise hors d'eau, dépose et évacuation du lavabo existant Fourniture pose et raccordement d'un nouveau bac double en céramique	3'400.00	
	REY_Cuisine	Installations provisoires Raccordement des nouveaux postes de travail Fourniture pose et raccordement de nouvelles grilles de sol	22'600.00	
252		Installation de gaz		5'500.00
	Alpes	Désactivation de l'installation de gaz Bouchonnage des alimentations	5'500.00	
258		Cuisine professionnelle		104'700.00
	REY_Cuisine	Fourniture et pose d'éléments de cuisine professionnelle d'enseignement : 12 postes, soit 6 plans de travail (2 éviers, 4 plaques vitrocéramiques, 1 four) 1 poste de cuisine pour l'enseignant (1 évier, 1 four, 1 lave-vaisselle)	104'700.00	
273		Menuiseries		6'500.00
	REY_Sciences	Installation d'un linéaire d'armoires murales de rangement	6'500.00	
277		Cloisons en éléments		4'200.00
	REY_Cuisine	Démontage et déplacement de la cloison de séparation	4'200.00	
281.0		Chapes		16'300.00
	Alpes	Ouverture de la chape autour des alimentations (électricité, sanitaire, gaz) Façon de caisson pour boîtes de sol Fourniture et pose de boîtes de sol	16'300.00	
	REY_Sciences	Façon de tranchées dans la chape pour alimentation électrique Façon de caisson pour boîtes de sol Fourniture et pose de boîtes de sol Rebouchage des tranchées pour pose nouveau revêtement de sol		

	REY_Cuisine	Façon de tranchées dans la chape pour alimentation électrique Façon de caisson pour boîtes de sol Fourniture et pose de boîtes de sol Rebouchage des tranchées pour pose nouveau revêtement de sol		
281.1		Revêtement de sol en résine		1'600.00
	Alpes	Finition des couvercles en revêtement idem existant y compris rhabillages autour des nouvelles boîtes de sol	1'600.00	
281.2		Revêtement de sol en lino		9'800.00
	REY_Sciences	Arrachage de la moquette	1'300.00	
		Lissage et préparation des fonds	1'700.00	
		Toilage du fond suite à rhabillage de chape	-	
		Fourniture et pose d'un lino	5'600.00	
		Finitions, raccords et plinthes	1'200.00	
281.6		Revêtement de sol en carrelage		25'100.00
	REY_Cuisine	Protections et évacuation des déchets	300.00	
		Dépose et évacuation du parquet de la salle d'éducation nutritionnelle existante	1'200.00	
		Dépose et évacuation du lino dans la salle à transformer	3'300.00	
		Lissage et préparation des fonds	2'700.00	
		Fourniture et pose du carrelage de sol	17'600.00	
283		Faux-plafonds		5'000.00
	REY_Cuisine	Dépose, modification et repose des faux-plafonds pour travaux sur ventilation	5'000.00	
285		Peinture intérieure		6'200.00
	Alpes	Rafraîchissement des peintures après déménagement	1'300.00	
	REY_Sciences	Rafraîchissement des peintures après déménagement	2'300.00	
	REY_Cuisine	Rafraîchissement des peintures après déménagement	2'600.00	
287		Nettoyage de fin de chantier		2'400.00
	Alpes	Nettoyage de fin de chantier	800.00	
	REY_Sciences	Nettoyage de fin de chantier	800.00	
	REY_Cuisine	Nettoyage de fin de chantier	800.00	
29		Honoraires		85'610.00
	Général	Honoraires architecte	75'300.00	
		Honoraires ingénieur électricien	2'000.00	
		Honoraires ingénieur sanitaires	2'000.00	
		Honoraires ingénieur ventilation	2'000.00	
		Honoraires expert AEAI	2'000.00	
		Honoraires architecte supplémentaire en cas de mise à l'enquête	2'310.00	

5		Frais secondaires		43'596.50
51		Autorisations, taxes		1'500.00
	Général	Autorisations, taxes	1'500.00	
52		Frais de reproduction, tirages, héliographie		2'259.00
	Général	Frais de reproduction, tirages, héliographie = 3% honoraires architecte	2'259.00	
53		Assurance RC Maître d'ouvrage		1'477.50
	Général	Assurance RC Maître d'ouvrage = 0.5% du CFC 2 (hors honoraires)	1'477.50	
555		Frais de déménagement		2'900.00
	Alpes	Déménagement (évacuation) de l'entier du mobilier et du matériel, y compris tableau	1'500.00	
	REY_Sciences	Déménagement (évacuation) de l'entier du mobilier et du matériel, y compris tableau Déménagement (installation) de l'entier du mobilier et du matériel de l'ex-salle de sciences du collège des Alpes	700.00	
	REY_Cuisine	Déménagement (évacuation) de l'entier du mobilier et du matériel, y compris tableau	700.00	
58		Réserve pour imprévus		35'460.00
	Général	Réserve pour imprévus = 12% sur CFC 2 (hors honoraires)	35'460.00	
9		Equipement		21'300.00
90		Mobilier scolaire		21'300.00
	Alpes	Fourniture de nouveau mobilier pour aménagement d'une nouvelle salle Fourniture d'un nouveau tableau type TBI	7'100.00	
	REY_Sciences	Fourniture d'un nouveau tableau type TBI	7'100.00	
	REY_Cuisine	Fourniture d'un nouveau tableau type TBI	7'100.00	
		Récapitulatif		
		CFC 2 - Bâtiment		381'110.00
		CFC 5 - Frais secondaires		43'596.50
		CFC 9 - Equipement		21'300.00
		COUT TOTAL DES TRAVAUX TTC		446'006.50
		Arrondi à		450'000.00

5.2. Collège de Mallieu

Basé sur des études techniques et des devis estimatifs établis par l'architecte en charge du projet, le coût de ces travaux de mise aux normes AEAI de la salle dédiée à l'APEMS se monte globalement à CHF 130'000.00 TTC, soit :

Désignation des travaux	Montant CHF TTC
Travaux d'électricité	6'480.00
Travaux de menuiserie/portes (9x simples/2x doubles EU30)	54'000.00
Modification/suppression des armoires dans le couloir (matériaux RF1)	5'400.00
Travaux de serrurerie (2x parois-portes vitrées + 3x vitrages salle gym)	43'200.00
Travaux de peinture	9'720.00
Honoraires d'architecte (autorisation et travaux)	10'800.00
Agencement divers dans la salle	par M. O.
COUT TOTAL DES TRAVAUX TTC	129'600.00
Arrondi à	130'000.00

6. Développement durable

Ces travaux de transformation de classes pour l'établissement scolaire et la création de nouvelles places d'accueil sont en adéquation avec l'engagement de la Ville de Pully sur la voie du développement durable :

6.1. Dimension économique

Ces aménagements permettent une meilleure utilisation et affectation du patrimoine construit par l'utilisation de surfaces existantes vacantes ou peu utilisées dans des bâtiments particulièrement adaptés et ayant déjà une activité d'utilité publique.

6.2. Dimension environnementale

La réalisation de structures d'accueil pour écoliers réparties dans les quartiers de la Ville et à proximité des écoles et du domicile des familles, permet de diminuer les déplacements des enfants et des parents loin de leur lieu de résidence, de favoriser les principes de mobilité douce par des trajets à pied et d'éviter ainsi des coûts importants de transport scolaire.

En outre, le regroupement des élèves du secondaire sur un seul et même site contribue à diminuer leurs déplacements.

6.3. Dimension sociale

La création de places d'accueil de jour répond entièrement à la demande des parents résidant sur nos communes. En effet, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, par le biais du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry, incite les communes à créer plus de places d'accueil.

En ce qui concerne les répercussions de ce projet sur le marché du travail, une analyse réalisée en Suisse romande confirme les résultats d'une étude zurichoise, notamment sur le fait qu'en ayant la possibilité de placer leurs enfants en structures d'accueil, les femmes peuvent être plus engagées sur le marché du travail.

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Programme de législature

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme de législature de la Municipalité, selon :

- l'objectif O-01 « Poursuivre le développement des structures d'accueil pré et parascolaire » ;
- la mesure M-01 « Identifier et anticiper les conséquences de la réorganisation scolaire (HarmoS/LEO) ».

9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis municipal N° 03 - 2016 du 3 février 2016,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 580'000.00, destiné à lui permettre de financer la réalisation des travaux de transformation de classes des collèges Arnold Reymond, des Alpes et de Mallieu ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'amortir ce montant sur une durée maximum de 25 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner